

POLITIQUE D'ADHÉSION

Mise à jour 28 septembre 2018

Lorsque vous devenez membre de la SHS, vous contribuez à la conservation, au rayonnement et à la transmission du patrimoine francophone de la Saskatchewan et auparavant.

Types de membres :

- Membre régulier,
- Membre institutionnel,
- Membre scolaire,

1. SERVICES AUX MEMBRES :

SERVICES AUX MEMBRES	MEMBRE RÉGULIER	MEMBRE INSTITUTIONNEL	MEMBRE SCOLAIRE
- Supportez le patrimoine de la Saskatchewan	✓	✓	✓
- Restez informé sur les activités de la SHS	✓	✓	✓
- Reconnaissance annuelle des membres	✓	✓	✓
- Droit de vote en Assemblée des membres	✓	✓	✓
- Droit de siéger au conseil d'administration de la SHS	✓		
- Statut d'observateur lors des retraites	✓	✓	✓
- Accédez gratuitement aux musées virtuels et aux ressources de la médiathèques spécialisées	✓	✓	✓
- Recevez un rabais de 10% sur tous les produits et les activités de la SHS	✓		
- Recevez un rabais membre (scolaire ou institutionnel) sur tous les ateliers de la SHS		✓	✓
- Accompagnement à la création de fonds d'archives francophone	✓	✓	✓
- Aide à la planification du traitement et de la conservation de votre patrimoine documentaire et de vos archives		✓	

2. CONDITIONS D'ADHÉSION :

2.1.1. **Engagement** – Les membres s'engagent à respecter les valeurs et à poursuivre les mêmes buts et objectifs que la Société historique de la Saskatchewan tel que décrit dans sa constitution.

2.1.2. **Anniversaire** – La date de réception du paiement, accompagné du formulaire d'adhésion, constitue la date anniversaire de l'adhésion. Les privilèges d'adhésion sont effectifs jusqu'à la date d'anniversaire de l'adhésion. Une adhésion non renouvelée sous un mois après la date anniversaire de l'adhésion, sera considérée nulle.

2.1.3. **Conditions des services** – Les services offerts dans le cadre de l'adhésion suivent les conditions suivantes :

- Les services sont distribués et transmis en français,
- Les services sont offerts suivant la disponibilité des individus et du matériel concernés,
- Les services n'incluent pas les frais d'opérations tel que frais de voyages ou les frais postaux.
- Le service « porteur et partenaire financier » est conditionnel suivant la quantité de demande annuel, la disponibilité financière, les caractères urgents et communautaires des projets.

2.1.4. **Modification** – Le Conseil d'administration a le pouvoir de radier un membre.

2.1.5. **Droit** – L'adhésion est nominative à un représentant physique, incessible et non remboursable.

2.1.6. **Procédures d'adhésion** – Le membre doit remplir le formulaire désigné « Formulaire d'adhésion ». Toutes les informations demandées doivent être remplies de bonne foi.

3. COTISATIONS :

3.1.1. La cotisation pour le membre régulier est de 10\$ par année.

3.1.2. La cotisation pour le membre scolaire est de 0\$ par année.

3.1.3. La cotisation pour le membre institutionnel est de 150\$ par année.

4. MENTIONS LÉGALES :

4.1.1. **Droits des membres** – Les membres ont les droits suivants :

- Le droit d'opposition permet aux membres de refuser que leurs renseignements personnels soient utilisés à certaines fins mentionnées lors de la collecte.
- Le droit de retrait permet aux membres de demander à ce que leurs renseignements personnels ne figurent plus dans une liste de diffusion.
- Le droit d'accès permet aux membres de consulter, de modifier et de radier, en tout temps, les informations le concernant.

4.1.2. **Exercice des droits** – Pour pouvoir exercer vos droits, vous devez transférer un courriel et/ou une lettre mentionnant vos exigences, au bureau de la SHS. Suivant la Loi, à l'application de vos droits d'opposition et de retrait, la SHS continuera à vous envoyer uniquement les informations et les documents liés à la gouvernance de l'organisation.

4.1.3. **Permission** – En remplissant le formulaire d'adhésion, vous permettez à la SHS de vous envoyer des informations générales sur les activités, les succès et les défis de la SHS

4.1.4. **Confidentialité** – Les employés et les bénévoles de la SHS sont tenus de respecter la confidentialité des informations. Les renseignements personnels communiqués dans le formulaire d'adhésion ne seront pas communiqués à tout autre tiers.